



Marc Chagall, *Abraham et les trois anges* (1940-1950)

Qui a droit au salut des enfants de Dieu ?

Abraham selon Paul

Dans son Epître aux Romains, Paul propose une lecture midrachique de l'élection d'Abraham.

Il se réfère à la Genèse pour expliquer que les disciples de Jésus, circoncis ou non, sont les héritiers de la promesse divine.

Les références : Genèse, chapitre 15, verset 6 ...

וַיִּחְשְׁבֶהָ לוֹ; וַיְהִי, וְהָאֱמֹן,

« Et il eut foi en l'Éternel, et l'Éternel lui en fit un mérite. »

... Et Genèse, chapitre 12, versets 2-3

ב. בְּרַכָּה, וְהָיָה; וְאֶגְדְּלָהּ שְׁמֶךָ, וְאֶבְרַכְךָ, לְגוֹי גָּדוֹל, וְאֶעֱשֶׂךָ
ג. כָּל מִשְׁפְּחוֹת הָאָדָמָה, וְנִבְרְכוּ בְךָ; אֶזְרָךְ, וּמִקְלָלֶךָ, מִבְּרַכְיֶךָ, וְאֶבְרַכָּה ג.

« 2. **Je te ferai devenir une grande nation**; je te bénirai, je rendrai ton nom glorieux, et tu seras un type de bénédiction.

3. Je bénirai ceux qui te béniront, et qui t'outragera je le maudirai; **et par toi seront heureuses toutes les races de la terre.** »

L'interprétation : Epître aux Romains, chapitre 4, versets 9-25

« 9. **Ce bonheur n'est-il que pour les circoncis, ou est-il également pour les incirconcis?** Car nous disons que la foi fut imputée à justice à Abraham.

10. Comment donc lui fut-elle imputée? Etais-ce en l'état de circoncision, ou en l'état d'incirconcision? **Ce ne fut pas dans l'état de circoncision, il était encore incirconcis.**

11. **Il reçut ensuite le signe de la circoncision comme sceau de la justice qu'il avait obtenue par la foi quand il était incirconcis,** afin d'être le père de tous ceux qui ont la foi bien qu'incirconcis, pour que la justice leur soit aussi imputée,

12. et le père des circoncis, de ceux qui ne sont pas seulement circoncis, mais qui marchent en même temps sur les traces de la foi qu'avait notre père Abraham lorsqu'il était incirconcis.

13. **En effet, ce n'est point par la Loi que l'héritage du monde a été promis à Abraham et à sa postérité; c'est par la justice de la foi.**

14. Car si ceux qui ont la Loi sont héritiers, la foi est vaine et la promesse est sans effet,

15. parce que la loi produit la colère, et que là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas non plus de transgression.

16. **Donc c'est bien par la foi, afin que ce soit par grâce, pour que la promesse soit assurée à toute la postérité, non seulement à ceux qui relèvent de la Loi, mais encore à ceux qui relèvent de la foi d'Abraham, notre père à tous,**

17. selon qu'il est écrit: "Je t'ai fait père d'un grand nombre de nations." Il l'est devant celui auquel il a cru, devant Dieu, qui donne la vie aux morts et qui appelle les choses qui ne sont point comme si elles étaient.

18. **Espérant contre toute espérance, il crut, en sorte qu'il devint le père d'un grand nombre de nations, selon ce qui lui avait été dit: " Telle sera ta postérité. "**

19. Et, inébranlable dans sa foi, il ne considéra pas que son corps était déjà éteint, puisqu'il avait près de cent ans, ni que le sein de Sara était épuisé.

20. Devant la promesse de Dieu, il n'eut ni hésitation ni défiance; mais puisant sa force dans la foi, il rendit gloire à Dieu,

21. pleinement convaincu qu'il saura accomplir la promesse qu'il a faite.

22. **Et voilà pourquoi sa foi lui fut imputée à justice.**

23. Or ce n'est pas pour lui seul qu'il est écrit qu'elle lui fut imputée à justice,

24. **mais c'est aussi pour nous, à qui elle doit être imputée, pour nous qui croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus-Christ, Notre-Seigneur,**

25. lequel a été livré pour nos offenses, et est ressuscité pour notre justification. »

Sources: www.Sefarim.fr ; <http://bible.catholique.org/>